

pour la somme de quatre marcs et demi d'argent (9). Cette famille, qui eut un grand nombre d'hommes illustres, posséda la seigneurie de Belleruche, qu'elle obtint des sires de Beaujeu. Elle s'éteignit en Théode de Marzé, seigneur de Belleruche, qui légua son héritage, en 1549, à sa nièce, Jeanne Mitte de Chevrières, qui porta cette seigneurie à Jean de Nagu, seigneur de Varennes (10).

Des de Nagu, le fief de Marzé passa vers 1600 aux du Gué, seigneurs de Bagnols, de Morancé et l'Isérable; par une alliance ils le transmirent aux de Chaponnay en 1661 (11). Ceux-ci le vendirent vers 1820 à la famille Chartron, et cette dernière aux Lassalle de Morancé, qui le possèdent aujourd'hui.

Les de Marzé avaient de grands biens sur le territoire de Chazay et sur les paroisses circonvoisines qui dépendaient du mandement du château des abbés d'Ainay. Ils furent non seulement seigneurs de Marzé et de Belleruche, mais dans le Roannais, ils possédèrent Saint-Cyr de Favières, Périgneux et Perreux. Ces biens du Roannais passèrent aux de Gletteins, en la personne de Thomas, damoiseau, par le fait de l'héritage de sa mère, dame Béatrix, fille de Jacques de Marzé (12).

Une autre famille possédait biens et maisons au territoire de Chazay; elle eut son tombeau dans notre église, ce sont les de Thélis, qui furent pendant plusieurs siècles

(9) *Cart. de Savigny*, chart. 937.

(10) *Mazures*, t. I, p. 359.

(11) Famille de Chaponay, par de Valous. A. Brun, Lyon, 1882, p. 15. *Mazures*, t. I^{er}, p. 359.

(12) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Chart. 14.